

**CSFP-BTP et EIFFAGE Sénégal :**  
un partenariat pour former  
les talents du BTP

P7

**Oumar GUEYE**

Délégué syndical chargé de la massification  
Syndicat National des Travailleurs de la Construction  
du Bâtiment et des Travaux Publics et Privés (SNTC/BTP)

« En laissant perdurer cette crise, l'État prend le  
risque de compromettre un levier fondamental de  
croissance, d'inclusion sociale et de stabilité  
économique »

P13-14

**LES SURFACTURATIONS**  
**DANS LE BTP :**  
MYTHE CONFORTABLE  
OU RÉALITÉ CONTESTABLE ?



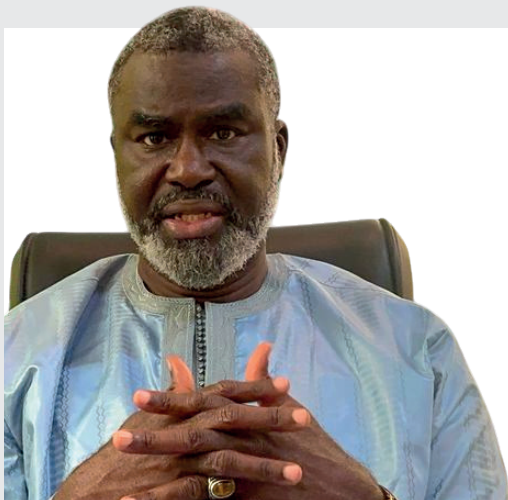
**UNE DÉCENNIE D'EXPERTISE ET  
D'EXCELLENCE DANS LE BTP**

P22-23

# SOMMAIRE

|    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 03 | <b>Edito</b><br>La rentrée / Oumar Ndir Président SPEBTPS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 05 | <b>Actualités</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 11 | <b>Tribune</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Oumar GUEYE<br/>Délégué syndical chargé de la massification<br/>Syndicat National des Travailleurs de la Construction du Bâtiment et des Travaux Publics et Privés (SNTC/BTP)<br/><b>Alerte sur la crise profonde du secteur du BTP – Un risque majeur pour l'emploi et la stabilité économique nationale</b></li></ul> |
| 13 | <b>Dossier de la Quinzaine</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Les surfacturations dans le BTP : mythe confortable ou réalité contestable ?</li></ul>                                                                                                                                                                                                                  |
| 15 | <b>Avis d'expert</b> <ul style="list-style-type: none"><li><b>Surfacturation dans les marchés publics/ privés et mécanismes de neutralisation</b><br/>Oumar Ndir Directeur Général de SEEE SENEGAL et Président du SPEBTPS</li></ul>                                                                                                                                         |
| 22 | <b>Portrait d'entreprise</b> <ul style="list-style-type: none"><li>BATILUX AFRICA : une décennie d'expertise et d'excellence dans le BTP</li></ul>                                                                                                                                                                                                                           |
| 25 | <b>Vie du syndicat</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Les Mardis du BTP : découvrir et maîtriser la plateforme APPEL</li><li>ACIAS souffle ses 20 bougies au service du BTP sénégalais</li></ul>                                                                                                                                                                      |
| 29 | <b>Au chantier</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Nouvel An 2026 – Cap sur une année performante</li><li>Trucs &amp; Astuces</li><li>Rentrée BTP : 5 réflexes pour gagner en efficacité dès le premier jour</li></ul>                                                                                                                                                 |
| 31 | <b>Agenda</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 34 | <b>Annonces</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |





## Chers acteurs du BTP,

L'année 2025 aura été une année de mobilisation et de structuration pour notre syndicat. Elle a été marquée par un plaidoyer fort, constant et audible en faveur du BTP sénégalais, le recrutement de nouveaux membres, l'organisation réussie de la seconde édition du Forum INNOV BAT EXPO dans le cadre de notre partenariat avec le groupe Echo Plus, la régularité de la parution du Bulletin bimensuel du BTP, ainsi que l'animation de cadres d'échanges professionnels tels que "les Mardis du BTP". Ces actions ont renforcé la visibilité, la crédibilité et la légitimité du SPEBTPS comme acteur de référence du secteur.

L'année 2026 s'ouvre avec des ambitions claires et structurantes. Elle sera consacrée à la reprise du système de classification et de qualification des entreprises, à notre adhésion à la nouvelle confédération issue de la fusion CNP/CNES, à la poursuite du plaidoyer et de la concertation avec les pouvoirs publics, ainsi qu'à la refonte de nos statuts et de notre règlement intérieur. Nous engagerons également la relance des commissions du syndicat, la consolidation de nos capitaux propres, la poursuite de la massification et la professionnalisation de notre communication, avec l'évolution du Bulletin bimensuel qui s'appelle désormais "TabaX" et paraîtra les 1er lundis et 3ème lundis du mois; le lancement de la Revue du BTP sénégalais dénommée "CONSTRUIRE", et le développement de collaborations extérieures et d'opportunités nouvelles.

Plus que jamais, le SPEBTPS entend être un syndicat utile, influent et tourné vers l'avenir, au service de ses membres, des populations et du développement durable du BTP national.

Je compte sur l'engagement de chacun pour faire de 2026 une année de consolidation, d'impact et de résultats.

Bonne lecture de ce numéro 03 de TabaX, où vous retrouverez nos rubriques habituelles. Notamment, Portrait d'Entreprise, qui met en exergue le travail de nos collègues de la société Batilux Africa, ou encore le Dossier du Mois qui fait la couverture de ce numéro : "Surfacturations dans le BTP : mythe confortable ou réalité contestable?"

**Bonne et heureuse année 2026 à toutes et à tous.**

*Oumar NDIR*

**Président**

**Syndicat Professionnel des Entrepreneurs de Bâtiments et Travaux Publics du Sénégal (SPEBTPS)**





En 55 ans d'existence, le Groupe CSE s'est bâti une solide réputation et s'est imposée comme une entité incontournable dans le secteur des Travaux Publics et du bâtiment au Sénégal et dans la sous-région ouest-africaine. Considérée comme une référence dans son domaine, le Groupe CSE doit sa réussite à des valeurs fondatrices fortes qui lui ont permis de se développer en dépit du contexte politico-économique en perpétuelle mutation. À l'écoute de ses clients, le Groupe CSE déploie son savoir-faire en conception, réalisation, pilotage, exploitation et maintenance de projets complexes d'infrastructures. Polyvalence, créativité, ingénierie, développement durable, les équipes du Groupe CSE interviennent sur toutes les étapes de projets d'infrastructures d'envergure, de la conception à la livraison, utilisant des matériaux de haute technologie répondant aux normes environnementales actuelles.

**Oumar SOW**  
Président Directoire Groupe CSE



FONDATION  
ALIOU ARDO SOW

Le Sénégal a une superficie de 196 722 km<sup>2</sup> et une population d'environ 18 032 473 habitants. Il est classé parmi les pays moins avancés (PMA) avec une prévalence de la pauvreté, tant en zone rurale qu'en zone urbaine, même si les stratégies de développement mises en œuvre par l'État ont permis une amélioration du PIB par tête d'habitant. C'est dans ce contexte que la « Fondation Causes Humaines » a été créée à l'initiative de feu Aliou Sow, alors Directeur Général de la Compagnie Sahélienne d'Entreprises (CSE) aux fins d'apporter une contribution significative à la sécurité humaine. Reconnue d'utilité publique par le décret n°2008-1061 du 18 septembre 2008, la « Fondation Causes

Humaines » a été renommée « Fondation Aliou Ardo SOW (FAAS) par le décret n°2020-1567 du 27 juillet 2020 modifiant le décret cité supra. Dans une logique d'efficacité et de performance, la Fondation a décidé de se doter d'un plan stratégique couvrant la période 2023-2027 en vue de baliser sa voie conformément à une démarche de gestion axée sur les résultats (GAR).



## NOS FILIALES

**CSE IMMOBILIER**

**CSE GRANULATS**

**SOSETER  
HYDRO**

**SDIH**

**SISMAR**

**ECSEN**  
Support Services E&E & Op

**POLYTEK**  
SOLUTIONS DE TRAVAUX PUBLICS





## PNALRU : UN NOUVEAU CAHIER DES CHARGES PRÉSENTÉ AUX PROFESSIONNELS DU BTP



**Face à une croissance démographique soutenue et à une urbanisation accélérée, le Sénégal fait face à un déficit structurel en logements, estimé à près de 500 000 unités en 2024. Cette situation, aggravée par la pression foncière, la spéculation immobilière et le coût élevé des matériaux de construction, a conduit l'État à renforcer son cadre d'intervention en matière d'habitat et de renouvellement urbain.**

C'est dans ce contexte qu'une séance de présentation et de partage du nouveau cahier des charges technique, administratif et financier applicable aux opérations de logement du Programme National d'Accès au Logement et de Renouveau Urbain (PNALRU) s'est tenue le mercredi 10 décembre 2025, dans les locaux du Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement.

La rencontre a réuni les acteurs du secteur de l'Habitat et de la Construction, notamment les représentants du patronat du BTP, dont le Syndicat Professionnel des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics du Sénégal (SPEBTPS) du Conseil National du Patronat (CNP). Elle visait à présenter un référentiel commun destiné à encadrer et structurer la production de logements accessibles à l'échelle nationale.

Le nouveau cahier des charges définit les exigences normatives, techniques, environnementales et juridiques applicables à l'ensemble des projets du PNALRU. Il couvre

aussi bien la construction de logements neufs que les opérations de rénovation, de densification urbaine et les travaux d'aménagement connexes, incluant la voirie, l'assainissement et les équipements publics.

Le document met l'accent sur la qualité architecturale, la sécurité des constructions, la cohérence urbanistique et l'utilisation de matériaux locaux et durables. Il introduit également des dispositions relatives à l'exécution des projets, telles que la réalisation de logements témoins, l'intégration des apprentis du BTP en alternance et le recours prioritaire aux entreprises locales, dans une logique de développement économique et de création d'emplois.

En tant que cadre réglementaire et contractuel de référence, le cahier des charges s'appuie sur les principaux textes en vigueur, notamment la loi sur l'habitat social, le Code de la Construction, le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Environnement. Sa mise en œuvre constitue une étape clé dans le déploiement du PNALRU, avec pour ambition de promouvoir une urbanisation mieux planifiée et un accès élargi à des logements modernes, accessibles et durables. À noter : le Cahier des charges technique, administratif et financier du Programme National d'Accès au Logement et de Renouveau Urbain (PNALRU) est disponible auprès du secrétariat du Syndicat Professionnel des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics du Sénégal (SPEBTPS).

 **Contact : [secretariat@spebtps.com](mailto:secretariat@spebtps.com)**



**Depuis 1967**

CDE, un leader incontesté, depuis 1967 - année de sa création - a pu grâce à son savoir-faire et son professionnalisme, devenir une entreprise de référence dans le domaine du Bâtiments et des Travaux Publics avec la réalisation d'ouvrages prestigieux au Sénégal, en Afrique de l'ouest, en Afrique centrale et au Moyen-Orient.

**Avec plus de 4 000 employés, le CDE a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 51 milliards de francs CFA en 2019.**

► *Un savoir-faire au-delà  
des frontières*  
**Know-how beyond  
borders**



### **Nos métiers**

Stratégies

Bâtiments

Travaux publics

Hydraulique et forages

Bureau d'études  
prix et techniques

Autres corps d'état

### **CDE, Entreprise Certifiée,**

La satisfaction de nos clients, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que la préservation de l'environnement sont des enjeux majeurs dans la réalisation des projets du **CONSORTIUM D'ENTREPRISES.**





## CSFP-BTP ET EIFFAGE SÉNÉGAL : UN PARTENARIAT POUR FORMER LES TALENTS DU BTP



Le 2 décembre 2025, le Centre Sectoriel de Formation Professionnelle aux métiers du Bâtiment et des Travaux Publics (CSFP-BTP) de Diamniadio et EIFFAGE Sénégal ont officialisé leur partenariat lors d'une cérémonie organisée à la Maison EIFFAGE, sous la présidence de M. Cheikh Fatma Diop, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle et technique.

Cette convention constitue un cadre structuré et durable de coopération entre le secteur de la formation et l'entreprise, visant à renforcer la qualité et l'efficacité de la formation professionnelle dans le BTP. Elle porte sur le



soutien matériel et technique, l'accompagnement pédagogique, le développement de formations initiales et continues adaptées aux besoins du secteur, l'organisation de stages en entreprise, ainsi que l'insertion socioprofessionnelle des diplômés du CSFP-BTP.

Grâce à ce partenariat, EIFFAGE Sénégal et le CSFP-BTP réaffirment leur engagement commun : préparer une main-d'œuvre qualifiée, compétente et immédiatement opérationnelle, capable de répondre aux exigences techniques et stratégiques d'un secteur en constante évolution.

Cette initiative souligne l'importance de la collaboration entre acteurs de la formation et entreprises, en cohérence avec les priorités nationales de développement du capital humain et de renforcement des compétences dans le BTP.





## ***Une tradition, des savoir-faire***

Depuis 1926, Eiffage Sénégal est un acteur majeur du développement socio-économique du pays.

Bien plus qu'une entreprise de BTP, Eiffage Sénégal se positionne comme un partenaire de référence pour les donneurs d'ordres publics et privés, en leur offrant un interlocuteur unique capable d'apporter des solutions globales et intégrées à leurs projets.

## ***Nos métiers***



Bâtiment



Travaux  
publics



Route



Energie



Concessions

## ***Nos Réalisations emblématiques***

- Port de Dakar (80% des installations)
- Maison Senghor (Réhabilitation)
- Echangeur CICES
- Route Mosquée de la Divinité
- Appontements de Carabane
- Autoroute de l'Avenir Dakar-Diamniadio-AIBD
- Marché Kermel (Reconstruction)
- Pont Faidherbe (Réhabilitation)
- Train Express Régional
- Cable sous-marin entre Dakar et Gorée
- Gare de Dakar
- Centrale solaire « Cheikh Anta Diop »

## ***Nos valeurs***

Être collaborateur d'Eiffage, c'est vivre et faire vivre nos valeurs.

**Exemplarité**

**Confiance**

**Lucidité**

**Responsabilité**

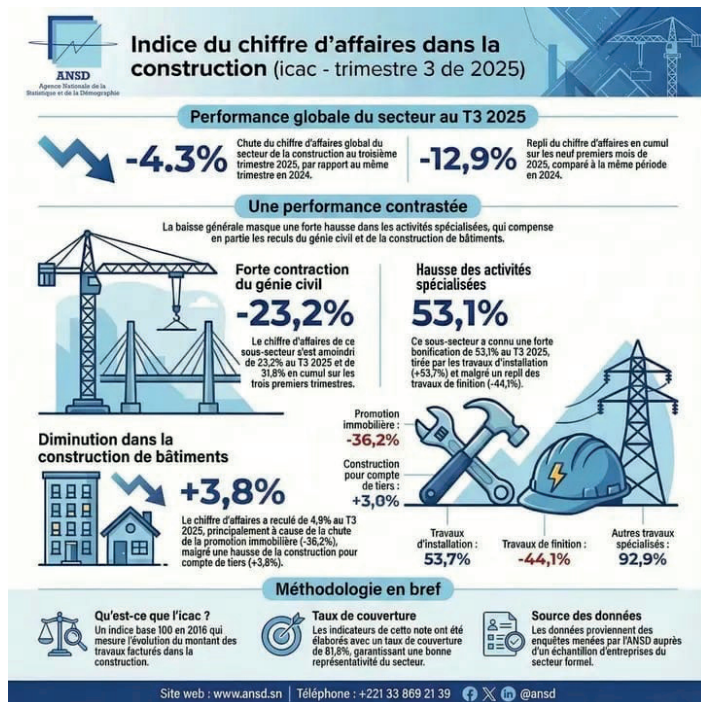
**Transparence**

**Courage & pugnacité**

**[www.eiffage.sn](http://www.eiffage.sn)**



## NOTE D'ANALYSE – INDICE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA CONSTRUCTION (ICAC) – T3 2025



Le Syndicat Professionnel des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics du Sénégal (SPEBTPS), après analyse approfondie de la Note d'analyse de l'Indice du Chiffre d'Affaires de la Construction (ICAC) publiée par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) pour le troisième trimestre 2025, souhaite partager avec l'opinion publique, les acteurs économiques et les autorités nationales, sa lecture de l'évolution récente du secteur de la construction, pilier stratégique de la croissance, de l'emploi et de la transformation structurelle de l'économie sénégalaise.

### 1. Une dynamique globale marquée par un repli préoccupant de l'activité

Au troisième trimestre 2025, le chiffre d'affaires global du secteur de la construction enregistre une baisse de 4,3 % par rapport au troisième trimestre 2024. Cette contre-performance conjoncturelle s'inscrit dans une tendance plus profonde puisque le cumul des trois premiers trimestres de 2025 affiche une contraction de 12,9 % comparativement à la même période de l'année précédente.

Cette évolution négative confirme les alertes répétées des professionnels du secteur quant au ralentissement des investissements, à la rareté de la commande publique, aux tensions de trésorerie des entreprises et à la frilosité persistante de l'investissement privé.

### 2. Le génie civil : principal foyer de la contraction

Le sous-secteur du génie civil apparaît comme le principal facteur explicatif de la baisse globale. Au troisième trimestre 2025, son chiffre d'affaires chute de 23,2 % en glissement annuel, tandis que le cumul sur neuf mois révèle une diminution alarmante de 31,8 %.

Cette situation traduit un ralentissement significatif des grands travaux structurants (routes, ouvrages d'art, infrastructures économiques et sociales), pourtant indispensables à l'aménagement du territoire, à la compétitivité économique et à la mise en œuvre des politiques publiques de développement.

Pour le SPEBTPS, cette contraction du génie civil constitue un signal critique, car elle affecte directement les entreprises nationales de BTP, l'emploi qualifié, la sous-traitance locale et la chaîne de valeur industrielle associée.

### 3. La construction de bâtiments : une résilience fragile et déséquilibrée

Le sous-secteur de la construction de bâtiments enregistre une baisse plus modérée de 4,9 % au T3 2025, avec un recul cumulé de 6,3 % sur les trois premiers trimestres.

Toutefois, derrière cette moyenne se cache une forte hétérogénéité interne :

- La promotion immobilière connaît une chute sévère de 36,2 %, traduisant les difficultés d'accès au financement, la baisse de la solvabilité de la demande et le ralentissement des programmes immobiliers.
- À l'inverse, la construction de bâtiments pour compte de tiers affiche une légère progression (+3,8 %),





témoignant d'une demande résiduelle portée par certains projets privés et institutionnels.

Cette configuration révèle un marché du bâtiment sous tension, fragilisé par la contraction du crédit, l'augmentation des coûts des intrants et l'allongement des délais de paiement.

#### 4. Les activités spécialisées : une croissance qui masque des fragilités

À contre-courant de la tendance générale, les activités spécialisées de construction affichent une hausse remarquable de 53,1 % au T3 2025, avec une progression cumulée de 30,0 % sur neuf mois.

Cette performance est portée principalement par :

- Les travaux d'installation (+53,7 %),
- Les autres travaux spécialisés, dont la croissance est particulièrement marquée.

Néanmoins, cette dynamique positive est partiellement atténuée par le repli prononcé des travaux de finition (-44,1 %), révélateur du ralentissement de la phase terminale de nombreux projets. Le SPEBTPS considère que cette croissance des activités spécialisées, bien qu'encourageante, reste insuffisante pour compenser la faiblesse structurelle du génie civil et du bâtiment, et ne saurait constituer à elle seule un moteur durable de relance.

#### 5. Lecture stratégique du SPEBTPS

L'évolution des indices du chiffre d'affaires de la construction met en évidence :

- Une fragilisation globale du secteur, malgré quelques poches de croissance,
- Une dépendance excessive à la commande publique, dont la contraction impacte directement le génie civil,
- Un risque accru de défaillances d'entreprises, notamment parmi les PME nationales,
- Une menace sur l'emploi, la formation professionnelle et la transmission des compétences.

Face à ces constats, le SPEBTPS estime indispensable une

réaction forte, coordonnée et urgente des pouvoirs publics.

#### 6. Recommandations du SPEBTPS pour la relance du secteur

Le Bureau exécutif du SPEBTPS formule les recommandations suivantes à l'endroit des autorités sénégalaises :

1. Relancer massivement la commande publique dans le génie civil et les infrastructures structurantes, en priorisant les projets à fort impact économique et social.
2. Accélérer le paiement des arriérés dus aux entreprises du BTP, afin de restaurer leur trésorerie et leur capacité d'investissement.
3. Faciliter l'accès au financement des entreprises et des promoteurs immobiliers, à travers des mécanismes de garantie, des lignes de crédit dédiées et des taux préférentiels.
4. Soutenir activement le logement et l'habitat social, moteur essentiel de la construction de bâtiments et de l'emploi urbain.
5. Renforcer la préférence nationale dans l'attribution des marchés publics, conformément aux textes en vigueur.
6. Instaurer un cadre permanent de concertation entre l'État, les maîtres d'ouvrage et les organisations professionnelles du secteur.

#### Conclusion

Le SPEBTPS réaffirme que le secteur de la construction demeure un levier stratégique incontournable pour l'émergence économique du Sénégal. Les indicateurs actuels, issus des statistiques officielles de l'ANSD, appellent à une action publique volontariste, concertée et orientée vers la relance durable du BTP.



## ALERTE SUR LA CRISE PROFONDE DU SECTEUR DU BTP :

UN RISQUE MAJEUR POUR L'EMPLOI ET  
LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE NATIONALE



### Oumar GUEYE

Délégué syndical chargé de la massification  
Syndicat National des Travailleurs de la Construction  
du Bâtiment et des Travaux Publics et Privés (SNTC/BTP)

**Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), pilier historique de la croissance et de l'investissement public au Sénégal, traverse aujourd'hui une crise d'une ampleur inédite, dans un contexte macroéconomique national particulièrement contraint.**

Depuis l'installation des nouvelles autorités, l'économie sénégalaise fait face à un resserrement budgétaire marqué, résultant notamment de la nécessité de rééquilibrer les finances publiques, de maîtriser l'endettement et de redéfinir les priorités d'investissement de l'État. Cette phase de transition économique, bien que compréhensible au regard des impératifs de soutenabilité macroéconomique, a eu pour conséquence directe un ralentissement brutal de la commande publique, dont le BTP demeure le principal réceptacle.

La suspension ou la reprogrammation de nombreux projets d'infrastructures, conjuguée à des retards prolongés dans le paiement des décomptes, a plongé les entreprises du secteur dans une situation de trésorerie critique. Cette contraction de l'activité est aggravée par la hausse continue des coûts des matériaux, de l'énergie et du financement, dans un environnement sous régional et international marqué par l'inflation et la volatilité des marchés.

Aujourd'hui, les entreprises du BTP, pourtant engagées loyalement dans l'exécution des programmes publics, se trouvent dans l'incapacité de faire face à leurs obligations sociales, notamment le paiement des cotisations auprès de l'IPRES et de la CSS, ainsi que la prise en charge de la couverture maladie. Cette situation prive des milliers de





travailleurs de leurs droits fondamentaux à la retraite et aux soins, et expose le pays à une crise sociale silencieuse mais profonde.

En tant qu'acteur et représentant syndical du secteur, je tiens à tirer solennellement la sonnette d'alarme. Si aucune mesure corrective urgente n'est prise, c'est un segment entier de l'économie nationale qui risque de s'effondrer, avec des conséquences sociales lourdes pour des milliers de familles, de techniciens, d'ouvriers qualifiés et de PME sénégalaises.

Le manque de visibilité sur les orientations de la politique publique d'investissement, combiné à la lenteur de l'apurement des dettes de l'État, fragilise durablement la confiance des entreprises et des partenaires financiers. Or, la stabilité économique et sociale du Sénégal repose en grande partie sur la vitalité du BTP, secteur transversal qui irrigue l'emploi, la formation professionnelle et la commande locale.

Face à cette situation, j'en appelle solennellement à l'État du Sénégal, à travers le Ministère des Infrastructures, afin que des mesures urgentes et structurantes soient engagées :

- Apurer les dettes intérieures et extérieures et garantir la régularité des paiements dus aux entreprises du secteur ;

- Mettre en place un fonds de soutien et de relance du BTP sénégalais, dédié à la sauvegarde des emplois et à la survie des entreprises nationales ;
- Lever les mesures suspensives frappant les projets déjà engagés et relancer de nouveaux chantiers, en cohérence avec les ambitions de transformation économique et d'émergence du pays ;
- Instituer un cadre permanent de dialogue social sectoriel, permettant d'anticiper les crises et de préserver la paix sociale.

Le BTP demeure un secteur stratégique et souverain, car il construit les routes, les ponts, les écoles, les hôpitaux et les logements qui soutiennent durablement le développement du pays. En laissant perdurer cette crise, l'État prend le risque de compromettre un levier fondamental de croissance, d'inclusion sociale et de stabilité économique.

J'appelle enfin à une mobilisation immédiate et responsable de l'ensemble des parties prenantes, afin d'éviter l'effondrement du BTP sénégalais et de préserver des milliers d'emplois, dans l'intérêt supérieur de la nation.



## LES SURFACTURATIONS DANS LE BTP : MYTHE CONFORTABLE OU RÉALITÉ CONTESTABLE ?



### FOCUS : La surfacturation, c'est quoi ?

La surfacturation se définit comme la pratique consistant à facturer un bien ou un service à un prix supérieur à sa valeur réelle de marché ou aux coûts effectivement engagés, souvent par le biais de manœuvres frauduleuses, de fausses factures ou de majorations artificielles des quantités et des prix unitaires.

Un phénomène qui dépasse les frontières du chantier  
Si le BTP est souvent sous les projecteurs, la surfacturation n'est pas son exclusivité. Elle touche particulièrement les secteurs où les flux de marchandises sont complexes et les prestations immatérielles difficiles à évaluer : le secteur de l'informatique et du digital, le conseil juridique ou stratégique, ainsi que l'import-export de denrées de première nécessité.

### L'entente illicite : des étals du marché aux grands contrats

La surfacturation naît souvent d'une entente. Mais qu'est-ce qu'une entente illicite ? Prenons un exemple du quotidien dakarois : si toutes les vendeuses de tomates d'un marché se concertent pour fixer un prix unique au kilo afin d'éviter la concurrence, elles créent une entente. Cependant, dans ce cas précis, s'agit-il d'un crime passible de sanctions fiscales lourdes ? En théorie, le droit de la concurrence interdit les ententes sur les prix. En pratique, le fisc et la justice se concentrent sur les structures ayant un impact systémique sur l'économie. Pour nos vendeuses, il s'agit souvent d'une stratégie de survie, alors que dans le monde des affaires, l'entente entre le donneur d'ordre et l'entreprise en charge des

travaux vise plutôt à se faire payer indûment un service largement en deçà des prix du marché. Un gangstérisme économique qui ne dit pas son nom vise à capter une rente indue au détriment du contribuable.

Le risque avéré de l'entente directe (Gré à gré)

Le véritable risque de dérive financière se situe dans les marchés de gré à gré ou les financements directs. Lorsqu'un acteur du BTP arrive avec son propre financement (offres spontanées) et négocie directement avec l'État ou une collectivité territoriale sans mise en concurrence, le garde-fou du "prix du marché" disparaît. Dans ce face-à-face exclusif, le risque que le chantier coûte plus cher est réel et avéré, faute de comparaison possible.

### Déconstruire le mythe : La réalité des Appels d'Offres

Il est urgent de déconstruire le mythe d'une surfacturation généralisée dans les marchés publics classiques. Dans le cadre d'un Appel d'Offres Ouvert (AOO) ou Restreint (AOR), la mécanique est inverse : La quête du moins-disant : Chaque entreprise cherche à proposer le prix le plus bas possible pour remporter le marché face à ses concurrents.

**L'impossibilité de "gonfler" :** Augmenter artificiellement le prix des matériaux ou de la main-d'œuvre, c'est signer son arrêt de mort commercial. L'entreprise s'exclut d'elle-même par un prix non compétitif. Le BTP moderne est un secteur de marges faibles où l'efficacité est la seule clé du succès.

### La Qualification et la Classification : L'ultime rempart du SPEBTPS

Pour le SPEBTPS, la transparence ne doit pas reposer uniquement sur les contrôles a posteriori. Nous appelons de nos vœux la mise en œuvre systématisée de la qualification et de la classification des entreprises. Pilotée par une commission paritaire État-Secteur privé statuant tous les six mois, cette mesure permettrait de s'assurer que seules les entreprises ayant les capacités



techniques et financières réelles soumissionnent. Ce dispositif viendrait renforcer l'arsenal de contrôle existant (ARCOP, DCMP), agissant comme un filtre éthique et technique pour assainir définitivement le secteur.

## RETROSPECTIVE : L'affaire des "Chantiers de Thiès"

L'histoire du BTP sénégalais reste marquée par l'affaire dite des "Chantiers de Thiès" au milieu des années 2000. Des accusations massives de surfacturations et de détournements avaient alors visé les travaux de modernisation de la ville.

Le rappel des faits : Malgré une incarcération médiatisée et une procédure judiciaire de haute volée, l'acteur politique principal au cœur de ce dossier, l'ancien Premier ministre Idrissa Seck, a finalement bénéficié d'un non-lieu total. Une issue qui rappelle que la frontière entre opportunité politique et réalité judiciaire est parfois ténue dans les dossiers de grands travaux.

## NOTRE APPEL SOLENNEL 'SPEBTPS' : expertise sur le cadre régulateur et appel à l'action syndicale patronale.

**Le dispositif public : Une surveillance de chaque instant**  
Alors que le débat sur les prix fait rage, il est essentiel de rappeler que le Sénégal dispose de l'un des dispositifs de contrôle des marchés publics les plus rigoureux de la sous-région.

## ZOOM SUR : L'ARCOP, gendarme de la commande publique

L'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) – anciennement ARMP – joue un rôle pivot dans la lutte contre les dérives. Son action repose sur trois piliers :

**La Régulation** : Elle définit les règles du jeu pour garantir l'équité et la transparence.

**Le Règlement des litiges** : À travers son Comité de Règlement des Différends (CRD), elle peut suspendre toute procédure de passation de marché en cas de soupçon d'irrégularité ou de favoritisme.

**L'Audit annuel** : Chaque année, l'ARCOP audite un échantillon massif de marchés passés par les ministères, directions et agences publiques, débusquant les anomalies de facturation et les fractionnements de marchés.



Ce dispositif est complété en amont par la DCMP (Direction du Contrôle des Marchés Publics) qui assure un contrôle a priori sur la conformité des dossiers d'appel d'offres.

## En conclusion ? Pour un contrat de confiance entre l'État et le SPEBTPS

La question des surfacturations ne doit plus être un épouvantail agité pour discréditer le savoir-faire national. Pour sortir de la suspicion et entrer dans l'ère de la performance, le SPEBTPS appelle solennellement à la signature d'une convention cadre de partenariat avec l'État.

Cette convention ne serait pas un simple document administratif, mais un véritable pacte de transparence et de qualité. Elle entérinerait la mise en place de la commission paritaire de qualification et classification, garantissant que chaque franc public investi dans le béton ou le bitume soit justifié par une expertise réelle et un prix de marché rigoureux.

Il est temps que l'État et le patronat du BTP s'accordent sur un référentiel commun. En structurant notre secteur, nous protégeons l'économie nationale, nous rassurons les partenaires financiers et, surtout, nous bâtissons le Sénégal sur des bases saines et indiscutables.

Comme le dit le Président du SPEBTPS, Oumar Ndir, au nom de tous les membres dudit syndicat patronal du BTP sénégalais : **"L'excellence technique est notre seule réponse au mythe de la surfacturation"**.

Dossier coordonné et réalisé par :

**Ousseynou Nar Gueye**

(Consultant éditorial du bulletin 'Tabax')



## TROIS QUESTIONS À

### Oumar Ndir

Directeur Général de SEEE SENEGAL et Président du SPEBTPS

**Surfacturation dans les marchés publics/ privés et mécanismes de neutralisation**

**Le secteur stratégique et névralgique des BTP est aujourd'hui à la croisée des chemins.**

**Il est souvent constaté des cas déplorables de surfacturations dans l'octroi des marchés publics et privés.**

Dans l'entretien accordé au bulletin d'information TABAX, Oumar Ndir Directeur Général de SEEE SENEGAL SA et Président du SPEBTPS apporte un éclairage notamment sur les causes cliniques des dépassements de coût mais également les mécanismes éprouvés de vérification sans oublier le rôle stratégique voire vital de l'assistant au maître d'ouvrage et surtout du bureau de contrôle.

## QUESTION 1

**Sur les causes de dépassement de budget et relativement à votre expérience, dans quelles proportions pouvez-vous évaluer les manquements notés dans ce sens ?**

Je voudrais dire d'emblée que des causes comme les lacunes du cahier des charges, l'inflation des matériaux, les manœuvres frauduleuses des entreprises et tant d'autres peuvent légitimement être invoquées pour expliquer les dépassements de coût, mais leur poids relatif varie fortement selon le contexte (qualité de la gouvernance, maturité du projet, pays, type d'infrastructure, mode de passation des marchés). Les études internationales et l'expérience des grands projets d'infrastructures permettent toutefois de dégager des ordres de grandeur plausibles, sans prétendre à une exactitude mécanique.

### 1. LACUNES DU CAHIER DES CHARGES ET INSUFFISANCES DES ÉTUDES PRÉALABLES

Il s'agit d'une cause majeure et structurelle. Il s'agit généralement de la première cause des dépassements. Les manifestations les plus courantes de lacunes techniques dans la confection des dossiers peuvent être les suivantes :

- études techniques et géotechniques incomplètes ;
- sous-estimation des quantités (terrassements,

fondations, ouvrages d'art) ;

- absence ou faiblesse des études environnementales et sociales ;
- modifications substantielles en cours d'exécution (avenants).

La part estimative des lacunes techniques dans les dépassements peut être estimée dans une fourchette comprise entre 30 % et 50 %, voire davantage dans les pays où la préparation des projets est insuffisante.

### 2. INFLATION DES MATÉRIAUX ET FACTEURS MACROÉCONOMIQUES

Il s'agit d'une cause conjoncturelle mais réelle. Les facteurs de production concernés sont généralement ceux-ci :

- hausse des prix du ciment, de l'acier, du bitume ;
- fluctuations des taux de change (notamment pour les projets fortement dépendants des importations) ;
- chocs exogènes (pandémies, crises géopolitiques, ruptures logistiques).



# AVIS D'EXPERT

La part estimative de l'inflation dans les dépassements varie de 10 % à 25 %, selon :

- la durée du projet,
- l'existence ou non de clauses de révision des prix,
- la stabilité macroéconomique du pays.

Il est à noter que cette cause est partiellement maîtrisable par des mécanismes contractuels appropriés.

## 3. MANŒUVRES FRAUDULEUSES OU OPPORTUNISTES DES ENTREPRISES

Bien qu'étant sensible et sujette à interprétation, cette cause ne saurait être considérée comme marginale. Elle est assujettie au niveau d'éthique et de moralité des entrepreneurs et de leur encadrement. Elle peut aussi être encouragée par les personnes influentes dirigeant les autorités contractantes notamment lorsqu'il existe des liens filiaux (dissimulés et tus) ou d'intérêt entre les parties prenantes.

Dans un tel cas, les formes possibles de manœuvres mises en œuvre par les contractants peuvent être les suivantes :

- sous-évaluation volontaire de l'offre pour remporter le marché (dumping stratégique) ;
- ententes ou collusions ;
- surfacturation via les avenants ;
- travaux non conformes entraînant des reprises coûteuses.

La part estimative de ces manœuvres dans les dépassements peut être comprise entre 5 % et 20 %, avec des pics plus élevés lorsque l'écosystème des acteurs se caractérise par :

- la faiblesse des contrôles et des procédures d'attribution de marché ;
- les conflits d'intérêts entre donneurs d'ordre et entreprises ;
- l'absence chronique de sanctions effectives.
- Cette cause prospère surtout dans des environnements institutionnels fragiles.

## 4. AUTRES CAUSES (SOUVENT SOUS-ESTIMÉES MAIS DÉTERMINANTES)

- a. Faiblesses du maître d'ouvrage
  - changements fréquents de priorités politiques ;
  - décisions tardives ;
  - insuffisance des capacités techniques internes.
- b. Problèmes fonciers et sociaux
  - retards d'expropriation,
  - indemnités non anticipées,
  - conflits avec les populations riveraines.
- c. Contraintes administratives et juridiques
  - lenteurs dans les visas et autorisations,
  - contentieux contractuels.

Pour ces causes diverses la part cumulée estimative est de l'ordre de 10 % à 25 %.



## QUESTION 2

### Quels sont les mécanismes de vérification les plus efficaces pour garantir que les quantités facturées correspondent strictement aux travaux réalisés et pour éviter les augmentations injustifiées ?

Pour garantir que les quantités facturées correspondent aux travaux réellement réalisés et éviter les augmentations de coût injustifiées, il est essentiel de mettre en place des mécanismes de vérification robustes, transparents et indépendants tout au long du cycle du projet.

Voici les mécanismes les plus efficaces, classés selon leur nature et leur impact pratique :

#### MÉCANISME 1 : SYSTÈMES DE CONTRÔLE EN PHASE D'EXÉCUTION

Il s'agit de procéder à des mesures physiques et à faire des vérifications sur site.

Sans être exhaustive, les techniques de contrôles ci-après peuvent être mises en œuvre :

- Relevés de terrain réguliers
  - Mesure réelle des quantités (longueur, surface, volume) ;
  - Vérification des paramètres techniques (épaisseur de couche, qualité du béton, etc.) ;
  - Utilisation d'outils numériques (stations totales, GPS, drones).
- Drones et photogrammétrie (technique permettant de créer des modèles 3D précis de scènes en analysant des séries de photos prises sous différents angles)
  - Cartographie régulière des avancements ;
  - Comparaison automatique entre quantité prévue et quantité réalisée.

Très efficace pour réduire les erreurs humaines et les surfacturations (permet une mesure objective).

#### MÉCANISME 2 : SYSTÈMES CONTRACTUELS ET ADMINISTRATIFS

Tout marché est encadré par plusieurs documents contractuels qui définissent avec précision la nature et l'étendue des prestations attendues par le maître de l'ouvrage.

Parmi ceux-ci, les bordereaux de prix unitaires revêtent une importance capitale car ils ont un rôle précis qui est de :

- Définir des prix unitaires clairs pour chaque poste (m3, m2, ml, kg, unités d'œuvre, etc.).
- Empêcher l'arbitraire dans la facturation des quantités.

On pourrait également s'attarder sur l'importance et le rôle du Bordereau Quantitatif, des Plans ou du Cahier des Prescriptions Techniques Particulières dont la vocation est de donner des indications précises sur la nature de l'ouvrage et de ses composants, de fixer le niveau de qualité des agrégats, équipements et accessoires mais aussi sur les quantités à mettre en œuvre pour chaque item.

L'insertion de clauses de non révision des prix (sous certaines conditions) permet de limiter significativement les dérives et les possibilités de surcoût. Ces clauses permettent notamment de bloquer toute révision non justifiée par des facteurs exogènes significatifs et imprévisibles.

En cas de fluctuation brutale et significative de facteurs exogènes, il sera possible de procéder à des ajustements aux mieux des intérêts des parties prenantes (en utilisant des indices et des clauses contractuelles prévus à cet effet).

#### MÉCANISME 3 : AUDIT ET CONTRÔLE INDÉPENDANT

La vérification permanente des travaux se fait par le biais de Bureaux de contrôle et d'inspection technique. Au Sénégal, ils sont au nombre de 16. Bien souvent, les autorités contractantes font appel à des Bureaux de contrôle étrangers lorsque le niveau de complexité et l'ampleur du chantier commandent d'avoir recours à des bureaux outillés en conséquence et ayant une expertise avérée.

Cette audit externe permet de donner l'assurance que les solutions techniques, les agrégats, les équipements, les méthodes, les quantités mises en œuvre et les prix

# AVIS D'EXPERT

appliqués sont en tout point conformes au cahier de charges sur la base duquel les parties ont contracté.

Les vérifications sont toujours faites sur pièces et sur site. Les ingénieurs déployés sur site sont d'un niveau équivalent ou supérieur à ceux de l'entreprise contractante.

## MÉCANISME 4 : DIGITALISATION DES SUIVIS ET DES MESURES

De nos jours, les moyens informatiques disponibles permettent aux ingénieurs d'avoir recours à de puissants outils de conception et de modélisation technique tel que la BIM (Building Information Modeling). Les avantages de telles solutions se résument comme ci-après :

- anticipation et résolution des conflits dans le cadre de la mise en œuvre des différents lots techniques ;
- modélisation 3D + base de données intégrée ;
- suivi des quantités, des coûts et des plannings sur une seule plateforme ;
- comparaison automatisée entre ce qui a été conçu, ce qui a été réellement construit et ce qui a été facturé.

Ces techniques s'avèrent très efficaces pour des projets complexes (bâtiments de grande hauteur, industries notamment).

## MÉCANISME 5 : SANCTIONS ET RESPONSABILISATION

L'existence de textes prévoyant des sanctions s'avère dissuasif et permet de définir les règles du jeu.

Suivant la nature de la faute et après décision du maître d'ouvrage et de ses conseils, les sanctions suivantes peuvent s'appliquer (non exhaustives) :

- retenue de garantie, pénalités pour surfacturation injustifiée ;
- suspension temporaire ou exclusion des entreprises fautives ;
- responsabilités civiles/pénales pour falsification.

## MÉCANISME 6 : DOUBLE VÉRIFICATION

Nous recommandons de procéder à une double vérification ; celle du bureau de contrôle mais également celle d'un organisme tiers pouvant effectuer, à la demande, un audit externe :

- bureau de contrôle technique pour la conformité ;
- audit externe pour la traçabilité comptable ;
- validation indépendante des métrés facturés.

## QUESTION 3

**Dans le cadre d'une entente directe entre un État et une entreprise de BTP, comment l'assistant au maître d'ouvrage ou le bureau de contrôle peuvent-ils servir de garde-fou contre une surestimation des coûts, et quelles sont les garanties juridiques qu'ils apportent au maître d'ouvrage ?**

Dans le cadre d'une entente directe (gré à gré) entre un État et une entreprise de BTP, le risque de surestimation des coûts est objectivement plus élevé du fait de l'absence de concurrence. Dans ce contexte, l'Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) et le Bureau de contrôle / Ingénieur indépendant deviennent des instruments clés de sécurisation technique, financière et juridique du projet. Leur rôle va bien au-delà du simple suivi de chantier : ils constituent de véritables garde-fous institutionnels.

Nous allons donc examiner comment l'AMO et le Bureau de contrôle agissent concrètement comme garde-fous.

### 1. EN AMONT : SÉCURISATION DES COÛTS AVANT SIGNATURE

#### 1.1. Revue critique indépendante des études et des métrés L'AMO (ou le bureau de contrôle) procède à :

- une contre-expertise des études techniques (APS, APD, PRO) ;
- une vérification détaillée des quantités (métrés contradictoires) ;
- l'identification des postes surévalués ou redondants.

Il y a donc un effet garde-fou qui empêche l'introduction de volumes artificiels ou inutilement surdimensionnés.





## 1.2. Analyse de cohérence des prix unitaires

Même en situation d'entente directe, l'Assistant au Maître d'Ouvrage :

- compare les prix proposés avec des bases de données de référence (prix moyens régionaux, projets similaires) ;
- détecte les prix anormalement élevés ou masqués dans certains postes.

Là aussi, il y a un effet garde-fou qui limite la liberté discrétionnaire de fixation des prix.

## 1.3. Structuration contractuelle protectrice

L'AMO aide l'État à :

- choisir un type de contrat adapté (prix forfaitaire, prix unitaires plafonnés, contrat clé en main avec plafond) ;
- introduire des clauses anti-dérives :
  - plafonnement des avenants ;
  - obligation de justification technique documentée ;
  - clauses de partage des risques.

L'effet garde-fou réside dans le fait que le contrat verrouille juridiquement les possibilités de surcoût abusif.

## 2. EN PHASE D'EXÉCUTION : CONTRÔLE CONTINU DES QUANTITÉS ET DES PAIEMENTS

### 2.1. Validation indépendante des situations de travaux Le bureau de contrôle ou l'AMO :

- vérifie chaque décompte mensuel ;
- confronte les quantités facturées aux travaux réellement exécutés sur site ;
- refuse toute validation sans preuves physiques (plans d'exécution, relevés, essais).

Il est donc instauré un principe clé qui veut qu'il n'y ait aucun paiement sans visa indépendant.

### 2.2. Mesures contradictoires et traçabilité

- Mesures conjointes (entreprise / AMO / maîtrise d'ouvrage) ;
- Procès-verbaux signés et archivés ;
- Utilisation d'outils objectifs (GPS, drones, essais labo).

L'effet garde-fou est évident car des mesures contradictoires sérieuses rendent toute tentative de surfacturation difficilement contestable à posteriori.

## 2.3. Encadrement strict des avenants

Parmi les missions qui lui incombent, l'AMO doit :

- analyser la cause réelle de chaque avenant ;
- distinguer les aléas légitimes des erreurs initiales imputables à l'entreprise ;
- évaluer l'impact financier avant toute décision de production d'avenant.

L'effet garde-fou empêche ici l'usage abusif des avenants comme outil de renégociation.

## 3. EN AVAL : RESPONSABILITÉ, AUDIT ET REDDITION DES COMPTES

### 3.1. Audit final des coûts et des performances

- vérification du coût final vs coût contractuel initial ;
- rapport indépendant remis à l'État.

Ce mécanisme de reddition de comptes est automatique et il constitue un puissant effet garde-fou. Lorsqu'aucune anomalie n'est décelée, les parties disposent alors d'un outil de justification et les organismes de contrôle reçoivent quitus de leur mission.

### 3.2. Rôle dissuasif et Réputationnel

La présence d'un AMO crédible :

- décourage les pratiques opportunistes ;
- renforce la discipline contractuelle de l'entreprise.

## 4. QUELLES GARANTIES JURIDIQUES APPORTENT L'AMO ET LE BUREAU DE CONTRÔLE ?

### 4.1. Obligation de moyens (voire de résultat partiel)

- l'AMO est tenu à une obligation de diligence, de loyauté et d'indépendance ;
- sa responsabilité peut être engagée en cas de :
  - validation fautive de surcoûts,
  - négligence manifeste,
  - conflit d'intérêts.

# AVIS D'EXPERT

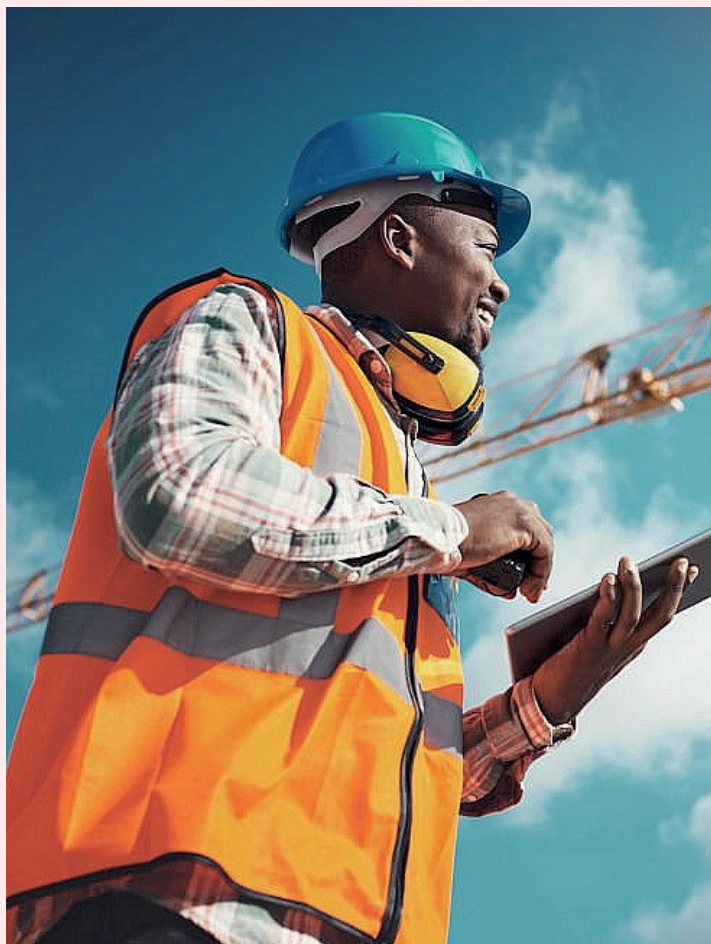
Il y a une garantie juridique car le Maître de l'Ouvrage a une possibilité de recours contre l'AMO en cas de préjudice financier.

## 4.2. Valeur probante de leurs avis et visas

### Les rapports, visas et PV :

- ont une forte valeur juridique ;
- servent de pièces maîtresses en cas de contentieux ;
- protègent le décideur public contre les accusations de complaisance.

On considère alors que le maître d'ouvrage dispose d'une garantie de traçabilité et de couverture juridique des décisions.



## 4.3. Transfert partiel du risque technique et financier

Le maître d'ouvrage peut démontrer qu'il a :

- agi sur la base d'avis techniques indépendants ;
- respecté le principe de bonne gestion des deniers publics.

Conséquence : atténuation de la responsabilité personnelle des décideurs.

## 4.4. Compatibilité avec les normes internationales

A titre d'exemple on peut affirmer que les dispositifs AMO / ingénieur indépendant sont reconnus par :

- la Banque mondiale ;
- la BAD ;
- les standards FIDIC.

Ils offrent ainsi une garantie supplémentaire de conformité aux bonnes pratiques internationales, y compris en gré à gré exceptionnel.

### Conclusion

En situation d'entente directe, l'AMO et le Bureau de contrôle ne sont pas accessoires. Ils deviennent de puissants substituts fonctionnels de la concurrence.

Lorsqu'ils sont :

- réellement indépendants ;
- contractuellement responsabilisés ;
- dotés d'un pouvoir de visa préalable.

Ils constituent alors le principal rempart contre la surestimation des coûts, tout en offrant au maître d'ouvrage une couverture juridique solide et défendable.



Pour vos projets de constructions neuves et de rénovation, BATICHIMIE met à votre disposition des produits et solutions techniques de haute performance :



### **Cuvelage & Étanchéités**

Protection optimale contre l'eau et les remontées capillaires

### **Mortiers techniques & Adjuvants pour béton**

Qualité et résistances mécaniques de vos ouvrages



**Résines de sols et scellements chimiques**  
Solidité, durabilité et esthétique.

### **Pourquoi choisir BATICHIMIE ?**

- ✓ Produits conformes aux normes internationales
- ✓ Expertise technique et conseils personnalisés
- ✓ Stocks disponibles et livraison rapide.

**Pour vos devis et accompagnement technique, contactez-nous au**

**(+221) 33 827 67 07 / 76 639 08 62**

**[www.batichimie-boval.com](http://www.batichimie-boval.com)**





**BATILUX AFRICA**  
Construisons ensemble votre futur

## UNE DÉCENNIE D'EXPERTISE ET D'EXCELLENCE DANS LE BTP

En décembre dernier, BATILUX AFRICA a célébré ses dix années d'activité lors d'une soirée prestigieuse à l'Hôtel King Fahd Palace, réunissant l'ensemble de l'écosystème du BTP : clients, partenaires, collaborateurs, institutions et acteurs clés du secteur. Animée par Youssou Ndour et le Super Étoile, la rencontre a offert un cadre festif et une ambiance musicale mémorable, à la hauteur du chemin parcouru.

Pour l'occasion, les collaborateurs ont troqué casques, gilets et chaussures de sécurité, habituellement indissociables des chantiers, pour des tenues élégantes et raffinées. Le temps d'une soirée, la rigueur opérationnelle a laissé place aux rires et à la convivialité, comme un clin d'œil à une décennie d'engagement, d'efforts collectifs et de défis relevés.

Le fondateur et Président Directeur Général, Monsieur Abdoulaye Niang, ingénieur en génie civil de formation, n'a pas été en reste. D'ordinaire absorbé par le management technique et financier des projets, il a mis entre parenthèses, l'espace d'un instant, plans et chiffres, pour se lancer dans quelques pas de danse joyeusement approximatifs aux côtés de ses équipes. Un moment révélateur de l'ADN de l'entreprise : discipline et exigence sur les chantiers coexistent avec convivialité et esprit d'équipe.

Prenant la parole, Monsieur Niang a rappelé que cette célébration ne consacrait pas seulement une entreprise, mais une aventure humaine et professionnelle. Dix ans faits de projets livrés, de partenariats noués et de relations construites dans la durée, au service du développement des infrastructures au Sénégal.

Des métiers illustrés par des réalisations structurantes. Loin des discours, ce sont les réalisations qui racontent le mieux l'étendue des métiers de BATILUX AFRICA. Dans le domaine de la santé, l'entreprise s'est illustrée par la construction du nouveau service des maladies infectieuses et tropicales du CHU de Fann, livré dans des délais particulièrement contraints. Un ouvrage déterminant lors de la pandémie de COVID-19, salué par le Professeur Moussa Seydi, chef de service, pour la qualité d'exécution, le sens de l'écoute et l'engagement des équipes.

Cette expertise s'est prolongée avec la livraison récente de l'hôpital Seydi El Hadj Malick Sy de Tivaoune, infrastructure sanitaire de niveau 3, et se poursuit avec la reconstruction de l'hôpital Aristide Le Dantec. Ce projet d'envergure vise à doter Dakar d'un établissement moderne de 660 lits, équipé d'un plateau technique de dernière génération comprenant 15 blocs opératoires, ainsi que des équipements de pointe en imagerie médicale et en radiothérapie. L'opération est conduite dans le cadre d'un groupement d'entreprises avec Quantum-Ghesa, en partenariat avec le FONSIS, pour le compte du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, témoignant de la confiance accordée à l'expertise sénégalaise.

Les interventions de BATILUX AFRICA couvrent également les infrastructures sportives, avec notamment les travaux de rénovation de la piscine olympique dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse Dakar 2026, ainsi que les infrastructures de transport, à travers la modernisation des

# PORTRAIT D'ENTREPRISE

aires de repos de l'autoroute à péage, réalisées pour le compte d'Eiffage.

Dans le secteur du commerce, la construction du supermarché Auchan de Diamniadio illustre la maîtrise des opérations tous corps d'état, tandis que les infrastructures industrielles – à l'image du grand Centre de

Reconditionnement de Composants (CRC) du groupe NEEMBA, anciennement connu sous le nom de SAUDEQUIP (JA DEMAS) à Sangalkam, ou de l'usine de stockage et de production de CO<sub>2</sub> pour Air Liquide à Richard Toll – traduisent une capacité à répondre à des exigences techniques élevées.



## DES RÉALISATIONS D'EXCEPTION

Au-delà des infrastructures publiques, commerciales et industrielles, BATILUX AFRICA a développé une activité soutenue dans le secteur immobilier, au service d'investisseurs individuels comme de sociétés de promotion immobilière. Villas, résidences collectives et programmes immobiliers ont ainsi vu le jour, portés par une approche conjuguant conception, maîtrise des coûts et qualité d'exécution.



Ces projets, souvent menés dans une relation de proximité avec les maîtres d'ouvrage, traduisent une capacité à s'adapter à des attentes variées, qu'il s'agisse de résidences privées ou d'opérations destinées à la mise sur le marché. Ils prolongent le savoir-faire de l'entreprise sur des réalisations à échelle humaine, inscrites durablement dans le tissu urbain et résidentiel.



## LES BATISSEURS DE L'OMBRE

À travers cette diversité de réalisations, se dessine une même ligne de conduite : construire des ouvrages utiles, durables et ancrés dans leur environnement. Une approche qui explique aussi la discrétion de certaines actions de responsabilité sociétale, menées loin des projecteurs, à l'image de l'attitude de son fondateur.

Parmi ces initiatives figure la réalisation d'abris de très grande qualité destinés aux patients, aux visiteurs et au personnel de l'hôpital psychiatrique de Thiaroye. Des ouvrages sobres mais essentiels, conçus pour améliorer le confort et les conditions d'accueil dans un contexte sensible, traduisant une vision du BTP attentive à la dimension humaine.



Cette exigence, BATILUX AFRICA la porte désormais au-delà des frontières nationales. Forte de l'expérience acquise au Sénégal, l'entreprise exporte son expertise sur le continent, notamment en terre gabonaise, où elle intervient dans la construction de quatre hôpitaux régionaux. Une étape qui confirme la maturité d'un acteur sénégalais capable d'accompagner les politiques publiques de santé en Afrique, tout en respectant les standards internationaux.

Dix ans après sa création, BATILUX AFRICA s'affirme ainsi comme un bâtisseur discret mais structurant, solidement ancré dans son territoire et résolument tourné vers l'Afrique. Une trajectoire qui rappelle que certaines réussites se construisent sans bruit, mais laissent des empreintes durables.



# SPÉCIALISTE DE L'ASSAINISSEMENT ET DU BTP



**Mme Léna Tall FAYE**  
Présidente Directrice Générale



## NOS CERTIFICATIONS

Nous nous engageons à respecter les normes les plus élevées pour garantir la qualité, la sécurité et la durabilité de nos services.



## CONTACTS :

 Sicap Liberté VI Extension Nord VDN Villa N°9,  
BP.: 23 783 Dakar-Ponty

 +221 33 867 23 76  
+221 33 867 00 98

 [contact@deltasa.sn](mailto:contact@deltasa.sn)  
 [www.deltasa.sn](http://www.deltasa.sn)

**NOUS  
TRAVAILLONS  
POUR VOUS**



## LES MARDIS DU BTP : DÉCOUVRIR ET MAÎTRISER LA PLATEFORME APPEL

Mardi 18 novembre 2025, les acteurs du BTP se sont retrouvés pour une édition particulière des Mardis du BTP, centrée sur l'innovation numérique au service de la commande publique. L'attention était tournée vers APPEL, la nouvelle plateforme de dématérialisation mise en place par l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP).

Conçue pour moderniser les procédures de passation des marchés publics, APPEL permet aux entreprises de soumettre leurs offres en ligne, de suivre l'évolution des marchés, de consulter les documents techniques et financiers et d'échanger directement avec les équipes de passation. Dans un contexte où la transparence et l'efficacité sont essentielles, cet outil représente une véritable avancée pour faciliter l'accès des entreprises locales aux marchés publics.

Durant la séance, les participants ont exploré les différentes fonctionnalités de la plateforme, posé des questions concrètes et partagé leurs expériences. L'occasion de mieux comprendre comment tirer parti de cet outil pour optimiser leurs offres et répondre aux exigences des marchés.

Le Directeur général de l'ARCOP, Dr Moustapha DJITTE, a ensuite invité les entreprises à réfléchir à leur

positionnement stratégique. Il a souligné l'importance de la structuration, de la crédibilité et de la professionnalisation, et encouragé les PME à se regrouper en consortiums pour accéder à des projets plus ambitieux et conformes aux standards internationaux.

Au fil des échanges, il est apparu que la plateforme APPEL n'est pas seulement un outil numérique : elle incarne un levier de compétitivité, permettant aux entreprises de mieux se positionner, de gagner en visibilité et de participer activement à la transformation de la commande publique au Sénégal.

Cette édition des Mardis du BTP a ainsi combiné formation et réflexion stratégique, offrant aux professionnels du secteur une occasion rare d'apprendre, d'échanger et de se préparer aux défis d'un marché en pleine mutation.







## NOTE PRATIQUE : GUIDE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME APPEL

Pour accompagner les entreprises dans la prise en main de la plateforme APPEL (Achats Publics en Procédures Électroniques), un guide d'utilisation détaillé a été élaboré par l'ARCOP. Ce document fournit toutes les informations nécessaires pour soumettre des offres en ligne, suivre l'avancement des marchés et optimiser l'utilisation des fonctionnalités de la plateforme.

Les entreprises intéressées sont invitées à retirer ce guide auprès du secrétariat du SPEBTPS :

 [secretariat@spebtps.com](mailto:secretariat@spebtps.com)

Une lecture attentive de ce guide constitue une première étape essentielle pour accroître la compétitivité, participer efficacement aux marchés publics et tirer pleinement parti des innovations numériques introduites par l'ARCOP.



Le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Association des Bureaux de Contrôle Technique et d'Inspection Agréés du Sénégal (ACIAS) a été célébré dans l'enceinte de l'École Polytechnique de Thiès, creuset de l'excellence technique nationale. La cérémonie, présidée par Moussa TINE, Directeur de la Réglementation des Constructions et de l'Habitat au Ministère de l'Urbanisme, a rassemblé l'ensemble des acteurs du secteur : représentants des institutions, bureaux de contrôle, laboratoires, entreprises et universités.

L'événement a été l'occasion de rendre hommage aux deux précédents présidents de l'association, Bruno d'Erneville et Abdoulaye SENE, ainsi qu'aux collaborateurs qui ont contribué à bâtir la réputation de l'ACIAS. Vingt années d'engagement et de rigueur, au service de la qualité, de la sécurité et de la fiabilité des ouvrages, ont été ainsi saluées.

Au cours du panel qui a suivi les remises de distinctions, les

échanges ont mis en lumière l'importance cruciale du contrôle technique indépendant pour un BTP sûr, compétitif et durable. Les intervenants ont rappelé que la sécurité sur les chantiers, le respect des normes et la montée en compétence des acteurs constituent les piliers d'un secteur capable de répondre aux défis de l'urbanisation et du développement infrastructurel du pays.

La délégation du SPEBTPS, conduite par le président Oumar NDIR et le vice-président Aliou NIANG, a réaffirmé sa volonté de renforcer la coopération avec l'ACIAS, les pouvoirs publics et le monde académique. L'objectif : construire un environnement professionnel plus sûr, plus innovant et mieux normé. Dans ce cadre symbolique qu'est l'École Polytechnique de Thiès, les vingt prochaines années s'annoncent déjà comme une promesse d'expertise renforcée, de normalisation accrue et de collaboration élargie entre tous les acteurs du BTP sénégalais.



## NOUVELLES ADHÉSIONS AU SPEBTPS

Le Syndicat Professionnel des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics du Sénégal (SPEBTPS) renforce son ancrage dans le secteur du BTP avec l'adhésion récente de plusieurs acteurs majeurs de l'industrie.

Parmi les nouvelles entreprises membres figurent :



**BATILUX AFRICA**, acteur incontournable de la construction et de la promotion immobilière au Sénégal, reconnu pour ses réalisations structurantes dans les secteurs de la santé, du commerce, du logement et de l'industrie ;



**AFEX GROUP**, qui accompagne ses clients dans la construction, la valorisation et la gestion de leur patrimoine immobilier, apportant expertise et solutions complètes dans le domaine ;



**Solution Technique Béton (STB)**, entreprise de construction experte en précontrainte par post-tension. STB se positionne comme un acteur clé dans le domaine de la construction, offrant des solutions innovantes pour améliorer la performance, la durabilité et l'intégrité structurelle des ouvrages en béton.

L'adhésion de ces entreprises témoigne de la confiance dans le rôle du SPEBTPS comme **plateforme d'échanges, de concertation et de représentation du secteur**. Elle contribue également à élargir le réseau d'expertise et de compétences disponibles pour répondre aux défis de développement du BTP au Sénégal.

Le syndicat souhaite la bienvenue à ces nouveaux membres et se réjouit de la perspective d'une collaboration renforcée, au service d'un secteur plus structuré, compétitif et innovant.





***L'ingénierie au service  
d'un développement durable***

## **DOMAINES D'ACTIVITÉS**

**Ingénierie des Sols et de l'Eau**

**Laboratoire de Matériaux**

**Étude d'Avant Projet et d'Exécution**

**Contrôle et Supervision de travaux**

**Inspection et Diagnostic**

**[www.geomatingenierie.com](http://www.geomatingenierie.com)**





## Nouvel An 2026

### Cap sur une année performante

Le passage à la nouvelle année est plus qu'un calendrier qui change. Pour les dirigeants du BTP, c'est un moment stratégique pour poser le cadre, fixer le cap et insuffler une dynamique nouvelle sur les chantiers et dans l'entreprise.

2025 a laissé ses enseignements : réussites à célébrer, défis à analyser, marges à sécuriser. Mais 2026 s'annonce déjà avec son lot de contraintes et d'opportunités. Il s'agit de transformer ce renouveau en avantage concurrentiel.

### Planifier avec anticipation

Une nouvelle année démarre toujours avec des décisions qui comptent. Les ressources humaines, financières et matérielles doivent être affectées en priorité aux projets stratégiques. Chaque chantier doit trouver sa place dans une vision globale, avec des objectifs clairs et mesurables.

### Structurer et mobiliser

Les équipes sont le moteur de l'entreprise. Une communication claire, des responsabilités bien définies et la valorisation des efforts sont essentiels pour maintenir motivation et engagement dès janvier. La cohésion devient alors un levier de productivité et de qualité.

### Anticiper et sécuriser la trésorerie

Débuter l'année avec une visibilité sur les flux financiers permet de saisir les opportunités et de limiter les risques. Ajuster les dépenses, planifier les investissements et consolider les relations avec les clients garantissent un rythme de travail fluide et une capacité de réaction rapide.

### Capitaliser sur l'expérience

Le Nouvel An est aussi le moment de tirer les enseignements de l'année écoulée. Identifier les succès et les écueils, optimiser les processus et activer de nouveaux leviers sont autant de stratégies pour renforcer la compétitivité et préparer l'avenir.

👉 2026 s'ouvre donc comme un chantier à part entière. Chaque décision, chaque organisation, chaque initiative posée dès les premiers jours peut devenir un pilier de performance, de résilience et de réussite durable pour l'entreprise.





## LE GROUPE SEEE SÉNÉGAL :

**EST LEADER DANS LE DOMAINE DES LOTS  
ÉLECTROMÉCANIQUES DU BÂTIMENT  
ET DE L'ÉNERGIE.**



**LE GROUPE SEEE SE COMPOSE DE 2 ENTITÉS  
COMPLÉMENTAIRES QUI ÉVOLUENT DANS  
LES LOTS TECHNIQUES :**

### CLIMATISATION



**Climatisation  
Plomberie  
Electricité CFO/CFA  
Sécurité Incendie**



### ÉNERGIES



**Groupes Electrogènes  
Systèmes Photovoltaïques  
Solutions de Stockage d'énergie**





 **5-7 février 2026**  
 **Centre des Expositions, Diamniadio**  
 **[www.senconexpo.com](http://www.senconexpo.com)**

SENC ON EXPO se présente comme le plus grand événement d'Afrique de l'Ouest dédié aux matériaux, machines de construction et aux énergies renouvelables. Il réunit promoteurs, entrepreneurs, architectes, ingénieurs, distributeurs et institutions autour des innovations, des tendances sectorielles et des opportunités de réseautage et de prospection commerciale. L'édition 2026 promet une expérience riche en échanges professionnels et perspectives d'affaires.



 **11-13 juin 2026**  
 **Centre des Expositions, Diamniadio**  
 **[www.senhabitatdakar.com](http://www.senhabitatdakar.com)**

SEN HABITAT 2026 constitue une plateforme internationale d'échanges entre les acteurs publics, privés et institutionnels du logement et de la construction. Organisé sous l'impulsion des autorités nationales et en cohérence avec la Vision Sénégal 2050, l'événement favorise le partage sur les défis, innovations et solutions pour des villes durables, tout en facilitant les partenariats régionaux et internationaux.

# BATIMAT

 **28 septembre - 1er octobre 2026**  
 **Paris Expo, Porte de Versailles, France**  
 **[www.batimat.com](http://www.batimat.com)**

BATIMAT est l'un des salons mondiaux de référence pour l'industrie et les métiers du bâtiment et de la construction, rassemblant décideurs, prescripteurs et professionnels de la mise en œuvre. L'événement propose des zones d'exposition, des conférences, des ateliers et des innovations autour des matériaux, technologies et solutions de pointe pour le secteur à l'échelle internationale.





## RENTRÉE BTP

# 5 RÉFLEXES

POUR GAGNER EN EFFICACITÉ  
DÈS LE PREMIER JOUR

La rentrée est le moment idéal pour remettre les chantiers sur les rails et préparer une année productive. Pour les dirigeants, chaque décision compte : organisation des équipes, suivi des coûts et planification des projets peuvent faire la différence entre une reprise efficace et des retards accumulés. Voici cinq réflexes simples pour aborder la rentrée avec sérénité et efficacité.

### 1. Réévaluer les priorités des chantiers

Identifiez les projets stratégiques à livrer rapidement ou à forte valeur ajoutée et concentrez-y vos ressources.

### 2. Planifier et sécuriser la trésorerie

Anticipez les dépenses et encaissements, ajustez les décaissements et assurez-vous de disposer des liquidités nécessaires pour éviter les tensions financières dès la rentrée.

### 3. Optimiser les stocks et matériaux

Faites l'inventaire, triez les matériaux inutilisés et priorisez les commandes en fonction des besoins réels pour limiter les pertes et retards.

### 4. Mobiliser et responsabiliser les équipes

Communiquez clairement les objectifs de la rentrée, fixez des priorités et valorisez les initiatives qui renforcent l'efficacité collective.

### 5. Mettre en place un suivi rigoureux

Suivi quotidien des coûts, planning à jour et indicateurs de performance vous permettront de détecter rapidement les écarts et d'ajuster les actions.

**Astuce bonus :** établissez dès la reprise un tableau de bord simple pour suivre chaque chantier et chaque poste de dépense. Cette vision claire dès le départ transforme la rentrée en véritable tremplin pour l'année.





**SYNDICAT PROFESSIONNEL DES ENTREPRENEURS  
DE BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS DU SÉNÉGAL**

**“  
DÉVELOPPER ET PROTÉGER  
LES ENTREPRISES DU BTP**



[www.spebtps.com](http://www.spebtps.com)





## MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES



1. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal, agissant pour le compte du Ministère des Infrastructures (MI) exécute, au titre de la Gestion 2026, dans le cadre du Budget Consolidé d'Investissement, du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), des accords de prêts ou dons avec plusieurs partenaires financiers, un programme de passation de marchés publics.
2. Les acquisitions, par voie d'appels d'offres, concernent les domaines suivants :

### A) TRAVAUX

#### a) Sur financement du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA) :

- Travaux d'entretien et/ou de réhabilitation des routes revêtues dans les régions de Tambacounda et Kédougou
- Travaux de réhabilitation et de construction de pistes de désenclavement dans les régions de Tambacounda et Kédougou - lot 1 : région de Tambacounda - lot 2 : région de Kédougou
- Travaux de construction et de protection d'ouvrages d'assainissement dans les régions de Tambacounda et Kédougou
- Travaux d'entretien des routes revêtues dans les régions de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou (PERA 2026)
- Travaux d'entretien périodique des routes en terre dans les régions de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou (PERA 2026)
- Travaux d'entretien, de réparation et/ou de construction d'ouvrages d'art dans les régions de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou (PERA 2026)
- Travaux d'entretien des routes revêtues dans les régions de Saint Louis et Matam
- Travaux pluriannuels d'entretien des routes revêtues dans les régions de Kaolack et Fatick 2026-2027-2028
- Travaux pluriannuels d'entretien des routes en terre dans les régions de Kaolack et Fatick 2026-2027-2028
- Travaux d'entretien des passerelles et des barrières de trottoirs dans la région de Dakar.
- Travaux de pose des grilles avaloirs, tampons de visite et dallettes de regards sur les grands axes routiers de la région de Dakar.

#### b) Sur financement du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) :

- Travaux d'entretien des routes en terre dans la région de Dakar
- Réalisation des travaux restants du parking des gros porteurs de Kidira sur le corridor Dakar-Bamako dans le cadre de la Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée conclue entre le COSEC et l'AGEROUTE - lot 1 : bâtiments et édifices
- Réalisation des travaux restants du parking des gros porteurs de Kidira sur le corridor Dakar-Bamako dans le cadre de la Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée conclue entre le COSEC et l'AGEROUTE - lot 2 : aménagements de plateformes de stationnement
- Travaux de construction de passerelles dans la région de Dakar.



## c) Sur financement des bailleurs de fonds :

- Travaux de construction de 80 km de pistes de production dans les régions de Tambacounda, Kédougou, Kolda et Matam y compris la réhabilitation l'ouvrage d'Oubawol
- Travaux de construction du centre de transformation de céréales et d'équipement des femmes pileuses dans le cadre du plan de restauration des moyens de subsistance des JOJ Dakar 2026
- Travaux de pistes (lot 1.2 Ndande-Guéoul/projet DTS)
- Travaux de voirie en pavés (lot 1.2 Ndande-Guéoul/projet DTS)
- Travaux de fixation de dunes, de restauration du couvert végétal dégradé, de réalisation de piézomètres et de plantation (lot 1.2 Ndande-Guéoul/ projet DTS)
- Travaux de réhabilitation d'infrastructures sociales, sanitaires et marchandes, de construction de plateformes multifonctionnelles équipées (lot 1.2 Ndande-Guéoul/projet DTS)
- Travaux d'aménagement de périmètres maraichers (lot 1.2 Ndande-Guéoul/projet DTS)
- Travaux de construction et d'équipements de centres d'examen régionaux pour l'obtention du permis de conduire dans le cadre de l'appui institutionnel à la Direction Générale des Transports Terrestres (DGTT)
- Travaux de construction d'une plateforme multifonctionnelle de 3ème génération pour les femmes dans le cadre du projet de construction de la route Nguidjillogne-Matam
- Travaux portant sur les aménagements connexes (3 lots) du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières (PDZAM)
- Travaux de renforcement de la route Fatick-Bambey et construction de pistes et d'infrastructures connexes au projet de construction de route Bambey-Baba Garage-Keur Samba Kane-Touba Toul/PUD
- Travaux d'aménagement de pistes intégrés à la route Sandiniéri-Tanaff-frontière Guinée-Bissau
- Travaux d'aménagement d'infrastructures socio-économiques intégrés à la route Sandiniéri-Tanaff-frontière Guinée-Bissau
- Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Dayane Kadioly-Vélingara Ferlo-Loumbel Lana-CFN3 (51 km) y compris la construction de 3 km de voiries et de 36 km de pistes connexes dans le cadre du PCZA.

## B) SERVICES DE CONSULTANTS (PRESTATIONS INTELLECTUELLES)

### a) Sur financement du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA)

- Etude campagnes, veille médiatique et digitale
- Sélection d'un consultant pour les études d'assainissement des points bas et le diagnostic du réseau routier de la région de Dakar/drainage des eaux pluviales
- Sélection d'un consultant individuel pour la réalisation de la campagne d'inspection sommaire du réseau routier classé
- Sélection d'un consultant pour la formation des points focaux BDR et la DGEPR en stratégie d'entretien
- Sélection d'un consultant pour la maîtrise d'œuvre des travaux du PERA.

### b) Sur financement du Budget Consolidé d'Investissement (BCI)

- Etudes techniques du projet de construction de la direction régionale de Dakar à Diamniadio
- Actualisation des études techniques du projet de construction du parking des gros porteurs de Kidira dans le cadre de la Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée conclue entre le COSEC et l'AGEROUTE
- Sélection d'un cabinet pour la réalisation de documents de sauvegardes environnementales et sociales (EIES, PAR, PEPP, CGES, AEI, EES, PGMO, Audit environnemental, PRMS)) par accord cadre
- Etudes d'impact environnemental et social du projet de construction du parking des gros porteurs de Kidira dans le cadre de la Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée conclue entre le COSEC et l'AGEROUTE.





## c) Sur financement des Bailleurs de fonds

- Etudes techniques et socio-économiques, études d'impact environnemental et social, et élaboration d'un DAO, de la route Ziguinchor-Cap Skirring-Diembéring-Nikine (86 km), du contournement de Cap Skirring (environ 10 km), et de la route Oussouye
- Recrutement d'un cabinet en communication pour l'organisation de l'atelier de démarrage du projet de construction de l'autoroute à péage Dakar-Tivaouane-Saint Louis
- Sélection d'un consultant pour la mise à jour de la stratégie nationale des transports (terrestres, maritimes et aériens) du Sénégal dans le cadre de l'appui institutionnel à la Direction Générale des Transports Routiers (DGTR)
- Sélection d'un consultant pour la réalisation de campagnes nationales de sensibilisation et d'information à la sécurité routière - Phase 2
- Sélection d'un consultant pour l'assistance technique à la construction d'un centre de contrôle technique de véhicules sous format PPP dans le cadre de l'appui institutionnel à la Direction Générale des Transports Routiers (DGTR) (relance)
- Sélection d'un consultant pour le développement d'une stratégie d'un système de contrôle technique des véhicules au Sénégal dans le cadre de l'appui institutionnel à la Direction générale des Transports routiers (DGTR)
- Sélection d'un consultant pour l'audit comptable et financier du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières Phase 1 (PDZAM-1) (Exercices 2026-2027-2028)
- Formation de vingt (20) cadres de l'AGEROUTE, du FERA et de la Direction des Routes dans le domaine de la gestion des contrats dans le cadre du PUD
- Etudes routières pour préparer de futurs projets/Sandiniéri-Tanaff-frontière Guinée-Bissau
- Audit technique et de sécurité routière du projet Sandiniéri-Tanaff-frontière Guinée-Bissau
- Audit passation des marchés du projet Sandiniéri-Tanaff-frontière Guinée-Bissau.

## c) AUTRES SERVICES

- Sélection d'un prestataire pour l'hébergement de cloud des serveurs critiques et la supervision du réseau pour l'AGEROUTE Sénégal en deux (2) lots : lot 1 : hébergement de cloud et lot 2 : supervision du réseau en marché de clientèle
- Sélection d'une agence de communication dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2026.

## D) FOURNITURES

- Acquisition d'équipements informatiques et de logiciels pour l'AGEROUTE Sénégal en trois (3) lots (lot 1: équipements informatiques - lot 2: équipements réseau - lot 3: logiciels)
- Acquisition d'un profilomètre laser pour la banque de données routières dans le cadre du projet de réhabilitation de la route Fatick-Foundiougne
- Acquisition d'équipements en deux (2) lots dans le cadre du plan de restauration des moyens de subsistance des JOJ Dakar 2026 - lot 1 : équipements de cuisine pour les restauratrices ; lot 2 : matériels de couture
- Acquisition de mobiliers et d'équipements en deux lots pour la maison du cuir - lot 1 : machinerie lot 2 : mobiliers
- Fourniture d'agendas, de chevalets et cadeaux de fin d'année 2027.

**3. Les avis spécifiques de passation de marché seront publiés à partir de janvier 2026 dans un journal national de grande diffusion et sur le site web : [www.ageroute.sn](http://www.ageroute.sn)**

**4. Les marchés seront passés conformément aux dispositions du Décret n° 2022-2295 du 22 décembre 2022 portant Code des Marchés Publics.**



## 5. Les soumissionnaires potentiels :

- i. entrepreneurs de travaux,
- ii. fournisseurs de biens et d'équipements,
- iii. bureaux d'études, consultants et prestataires de services qualifiés et satisfaisant aux critères d'éligibilité, sont priés de manifester leur intérêt à l'AGEROUTE en envoyant, au plus tard le 28 février 2026 à 12 heures précises à l'adresse ci-après, leur dossier de candidature comportant leurs références pour des travaux, fournitures/équipements, ou prestations de services de nature, taille et/ou complexité similaires :

Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL, Rue F X Rue David Diop, Fann Résidence -  
Téléphone: 33 869 07 51- Fax: 33 864 63 53-BP: 25 242 Dakar-Fann.

Email: [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn) ou [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn)

## 6. Toute demande de renseignement complémentaire devra être envoyée à l'adresse susmentionnée.

**Le Directeur Général de l'AGEROUTE**  
**Mamadou NDAO**





## AVIS GÉNÉRAL DE PASSATION DES MARCHÉS GESTION 2026

1. L'Agence de Développement Municipal (ADM), exécute, au titre de la gestion 2026, dans le cadre de son budget, des accords de prêts ou dons avec plusieurs partenaires financiers (BM, FND, AFD, BAD etc.), un programme de passation de marchés publics.
2. Les acquisitions, par voie d'appels d'offres, concernent les domaines suivants :
  - Travaux
    - Travaux de requalification de la zone libérée dans la langue de Barbarie à Saint-Louis;
    - Travaux de réalisation d'ouvrages de drainage et de voirie dans le Sous-Bassin versant de Kounoune-Sangalkam (BV LAC ROSE - en plusieurs lots);
    - Travaux de réalisation de réseau secondaire et de voiries dans le bassin versant de Mbao (Partie Sud / Marigot)
  - Fournitures
    - Acquisition de tuyaux de refoulement type ANACONDA pour des interventions dans la zone du PROGEF 2;
  - Services de consultants (prestations intellectuelles)
    - Recrutement de cabinets pour la réalisation de Plan Climat territorial (PCT);
    - Supervision des travaux de réalisation d'ouvrages de drainage dans le sous-bassin versant de Kounoune-Sangalkam (BV Lac rose).
  - Autres services
    - Assurance maladie, multirisque et automobile
3. Les avis spécifiques de passation de marché seront publiés à partir de janvier 2026 dans un journal quotidien de grande diffusion, sur le site du portail des marchés publics et sur le site web : [www.adm.sn](http://www.adm.sn)
4. Les marchés seront passés conformément aux dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés publics et suivant les dispositions prévues dans les Politiques des bailleurs de fonds, le cas échéant.
5. Les soumissionnaires potentiels :
  - i. i) entrepreneurs de travaux,
  - ii. ii) fournisseurs de biens et d'équipements,
  - iii. iii) bureaux d'études, consultants et prestataires de services qualifiés et satisfaisant aux critères d'éligibilité, sont priés de manifester leur intérêt à l'ADM en envoyant, à l'adresse ci-après, leur dossier de candidature comportant leurs références pour des travaux, ou prestations de services de nature, taille et/ou complexité similaires :

**Agence de Développement Municipal, n°5, avenue Carde, Immeuble Carde Rénovation, 3ème étage-Téléphone: (221) 33 849 27 10- Fax (221) 33 842 25 76 BP : 6783 Dakar-Etoile**  
**Email: [contact@adm.gouv.sn](mailto:contact@adm.gouv.sn)**

6. Toute demande de renseignement complémentaire devra être envoyée à l'adresse susmentionnée.

# CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



## Équipe éditoriale

Syndicat Professionnel des Entrepreneurs  
du BTP du Sénégal (SPEBTPS) / CNP et Echo Plus Groupe  
Email : [secretariat@spebtps.com](mailto:secretariat@spebtps.com)



Ont contribué à ce numéro :

Oumar Ndir | Ndèye Ndiémé BA | Ousseynou Nar Guèye  
Mamadou Diatta | Pape A. Diouf



## Publicité / Partenariats

+221 33 801 16 52  
+221 77 454 90 90  
+221 77 730 39 79

## Partagez vos retours

Vos commentaires, questions et suggestions sont les bienvenus pour enrichir le prochain numéro. Votre avis nous aide à mieux répondre aux besoins du secteur.

Email : [lecteur@spebtps.com](mailto:lecteur@spebtps.com)

## Remerciements

Nous remercions chaleureusement tous nos lecteurs,  
partenaires et contributeurs.





Bulletin d'information - Bimensuel | 3<sup>ème</sup> Numéro  
Première Quinzaine - Janvier 2026

[www.spebtps.com](http://www.spebtps.com)